
<u>Nombre de membres en exercice</u> : 13	PV de la séance du mardi 26 mars 2019 à 20h30
<u>Présents</u> : 11	L'an deux mille dix-neuf et le 26 mars l'assemblée régulièrement convoquée le 20 mars 2019, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel Eugène LABROUE, Maire.
<u>Votants</u> : 12	<u>Sont présents</u> : Marcel Eugène LABROUE, René PEYRODES, François MOINET, Arnaud RICOU, Martine GARDIN, Valérie BASTIEN, Joëlle CHASTANET, Georges DELPECH, Charles LASCAR, Marie-Claude LAVAL, Patricia SEGALA. <u>Représentés</u> : Jean-Marc FAUREL représenté par Patricia SEGALA <u>Excusés</u> : Jean OBERLE <u>Absents</u> : <u>Secrétaire de séance</u> : Valérie BASTIEN

ORDRE DU JOUR :

1-Délibération n°1 :

Aménagements de sécurité sur la traverse du Bourg - Demande de subvention au titre du produit des amendes de police ;

2-Délibération n°2 :

Fondation du patrimoine : Adhésion 2019 ;

3-Délibération n°3 :

Logements locatifs sociaux - Rédaction d'un avenant au contrat de location pour les locataires dont la clause de révision du loyer est mentionnée ;

4-Délibération n°4 :

Logement locatif sis 4 rue Etienne de Vineirafont : Remboursement au locataire de la part du montant de la facture d'EDF correspondant au relevé d'index du compteur lors de l'état des lieux de sortie de l'ancien locataire et au relevé d'index du compteur lors de l'état des lieux à son arrivée ;

5-Délibération n°5 :

Logement locatif sis 4 Place Saint Martin : Remise au locataire du loyer du mois de mars 2019 relative au dysfonctionnement de la chaudière depuis l'entrée dans le logement ;

6-Délibération n°6 :

Réactualisation de la participation de la commune d'Estivals relative aux frais de scolarité et aux frais de transport scolaire ;

7-Divers.

En début de séance :

Présentation par Mme MARTINEAU, Présidente de l'association Multi-Rencontres du Rionet :

-des demandes de subvention de l'association pour le budget 2019,

-des diverses actions de l'association.

Pour donner de l'appui à ces actions en faveur des habitants de la commune, nous informerons la population de ces actions sur notre territoire et nous les incorporerons aux futurs Gignac Infos ainsi que sur le site de la commune et par affichage.

1-Délibération n°1 :

Aménagements de sécurité sur la traverse du Bourg - Demande de subvention au titre du produit des amendes de police

PEL

AR

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagements de sécurité dans la traverse du Bourg sur la route départementale n°87 notamment devant l'école et devant la mairie.

Il ajoute que le trafic des poids lourds même faible, la vitesse des usagers ressentie élevée par les riverains, l'absence de cheminements piétons aménagés le long de la traverse génèrent un sentiment d'insécurité pour les habitants.

Il propose au conseil municipal des aménagements de sécurité en deux séquences :

- séquence n°1 devant la mairie : aménagement de deux ilots créant ainsi un rétrécissement de la voie, la mise en place de places de parking en peinture et la mise en place de panneaux zone trente ;
- séquence n°2 devant l'école : création d'une voirie chicane.

Il précise que le coût estimatif de ce projet s'élève à 20 926€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 11

Contre : 1 (Jean-Marc FAUREL)

Abstentions : 0

- approuve la réalisation de ces aménagements de sécurité dans la traverse du Bourg sur la route départementale n°87 ainsi que le montant estimatif ;
- sollicite une aide au titre du produit « des amendes de police » destinée à permettre aux communes de financer des opérations d'aménagement de sécurité.

2-Délibération n°2 :

Fondation du patrimoine : Adhésion 2019

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que La Fondation du patrimoine, et tout particulièrement ses Délégations Départementale Lot et Régionale Midi-Pyrénées, ont l'honneur de s'associer avec notre commune à travers une souscription pour mener une action de restauration patrimoniale.

Il rappelle également que la Fondation du patrimoine aide les porteurs de projets publics, associatifs et privés grâce à différents moyens d'intervention. Cependant, son activité dépend pleinement d'un soutien populaire, caractérisé notamment par des adhésions de collectivités territoriales.

Sans notre concours, la Fondation du patrimoine ne pourrait pas nous accompagner et développer ses actions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

- décide d'adhérer à la Fondation du patrimoine pour l'année 2019 pour un montant de 75 € (montant de la cotisation correspondant à l'effectif de la commune).

3-Délibération n°3 :

Logements locatifs sociaux - Rédaction d'un avenant au contrat de location pour les locataires dont la clause de révision du loyer est mentionnée

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2017_60_09_2805 relative à la révision du loyer en cours de bail.

Il précise que la clause de révision du loyer une fois par an à chaque anniversaire du bail a été rayée dans certains contrats de location mais pas dans les plus anciens.

Il propose au conseil municipal pour éviter une délibération à chaque échéance de bail et ce en accord avec la trésorerie, de rédiger un avenant au bail pour les contrats de location dont la clause de révision du loyer n'a pas été rayée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

HEC

PR

- accepte, pour l'équité des locataires, de rédiger un avenant au bail pour les contrats de location dont la clause de révision du loyer n'a pas été rayée afin de ne pas appliquer la révision du loyer une fois par an à chaque anniversaire du bail.

4-Délibération n°4 :

Logement locatif sis 4 rue Etienne de Vineirafont : Remboursement au locataire de la part du montant de la facture d'EDF correspondant au relevé d'index du compteur lors de l'état des lieux de sortie de l'ancien locataire et au relevé d'index du compteur lors de l'état des lieux à son arrivée

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la différence d'index du compteur d'électricité du logement locatif sis 4 rue Etienne de Vineirafont entre la sortie de l'ancien locataire et l'entrée du nouveau locataire.

Il précise que cette différence d'index de 476 KW a été facturée au nouveau locataire alors qu'elle aurait dû être facturée à la Mairie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rembourser la locataire du montant équivalent à cette différence d'index.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

- accepte de rembourser la locataire du logement sis 4 rue Etienne de Vineirafont du montant équivalent à 476 KW ;

- dit que le montant de ce remboursement sera calculé au vu d'une facture d'EDF présentée par la locataire.

5-Délibération n°5 :

Logement locatif sis 4 Place Saint Martin : Remise au locataire du loyer du mois de mars 2019 relative au dysfonctionnement de la chaudière depuis l'entrée dans le logement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du dysfonctionnement de la chaudière du logement locatif sis 4 Place Saint Martin depuis l'arrivée du nouveau locataire au 1^{er} mars 2019.

Il précise que la chaudière fait également production d'eau chaude et que la pièce pour la réparation est toujours en commande à ce jour.

Pour tous les désagréments occasionnés au nouveau locataire depuis son entrée dans le logement, Monsieur le Maire propose de lui appliquer une remise de la totalité du loyer du mois de mars 2019, charges comprises, soit un montant de 416€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

- accepte d'appliquer au nouveau locataire du logement 4 Place Saint-Martin une remise de la totalité du loyer du mois de mars 2019, charges comprises, soit un montant de 416€.

6-Délibération n°6 :

Réactualisation de la participation de la commune d'Estivals relative aux frais de scolarité et aux frais de transport scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la demande de la Préfecture nous avons réactualisé les frais de scolarité pour l'année 2018.

Il précise, qu'après calcul, le coût moyen par élève :

- en élémentaire est de 1 183.08€,

- en maternelle est de 1 389.42€.

MEE PR

Il rappelle que la commune d'Estivals participe aux frais de fonctionnement de l'école de Gignac ainsi qu'aux frais de transport scolaire.

Il informe également le conseil municipal que pour les frais de transport scolaire, la Région finance en totalité le coût du transport scolaire pour l'année 2018-2019 sachant que jusque-là le circuit sur la commune d'Estivals n'était pas financé.

Il propose donc d'appliquer ces nouveaux coûts pour la participation de la commune d'Estivals.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

– accepte d'appliquer ces nouveaux coûts pour la participation de la commune d'Estivals aux frais de scolarité soit :

- 1 183.08€ par élève en élémentaire,
- 1 389.42€ par élève en maternelle ;

– décide que pour le transport scolaire nous ne demanderons pas de participation à la commune d'Estivals sachant que la Région finance en totalité le circuit de transport scolaire pour l'année 2018-2019.

7-Divers

7.1- Subventions aux associations BP 2019 : Présentation des propositions de la commission vie associative :

Subventions aux associations - Budget Prévisionnel 2019		
NOM DES ASSOCIATIONS DE GIGNAC	Demandes 2019	Proposition Commission
Asso du Rionet (CEJ) CAF-MSA avance 2020 Nous percevons de la CAF et de la MSA au budget 2019 : 2963,82€	2 300	2 300
Asso du Rionet (CEJ) - L'explication sera donnée par Mme MARTINEAU	11 550	11 550
Ecaussystème	3 000	3 000
ESCG (Football)	2 100	2 000
Aînés Gignacois	1 300	1 300
CAMR	1 200	700
Lo Patrimoni	1 500	1 000
Cie "Le Moulin à paroles" Gignac	0	0
Multimédia	900	900
Multimédia : Hébergement OVH du site « Gignac en Quercy »	30	30
APE (Ass Parents d'élèves)	1 000	800
Saint Hubert (Chasse)	700	500
Foyer Rural	400	400
Rider Sprinter Club	500	500
Coopérative scolaire Gignac	350	350
Coopérative scolaire Nadaillac - Subv. except. voyage scolaire	550	550
Les Petits Loups (salon du livre)	200	200
Chambre des métiers		0
Sapeurs-pompiers		100
Ecoles qui chantent		0
ADIL (logement) Nous recevons régulièrement des mails sur l'actualité	50	0
Secours Populaire	300	300
Restaurants et relais du cœur		300
Abonnement Ass périgourdine des amis des moulins	40	40

MEL

PR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les propositions de la commission vie associative :
Pour : 10
Contre : 2 (Marcel Eugène LABROUE, René PEYRODES)
Abstentions : 0

7.2- Présentation de devis

Travaux de réparation de l'ensemble du chevêtre dans le logement communal derrière l'Eglise :

-devis de l'entreprise Marc DOUSSEAU d'un montant de : 2 915€ TTC

-devis de l'entreprise Roger MALARD d'un montant de : 3 540€ TTC

Monsieur Georges DELPECH et Madame Valérie BASTIEN demanderont de nouveaux devis aux entreprises DELPECH et GASQUET pour une poutre IPN longitudinale.

Travaux de reprise de plaques de plâtre et peinture dans le logement communal derrière l'Eglise :

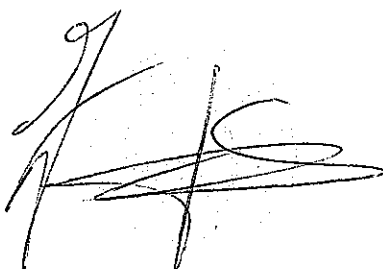
-devis de l'entreprise Sébastien MAS d'un montant de : 1 546.60€ TTC,

-devis de l'entreprise Cédric FAURE d'un montant de 1 815€ TTC.

7.3- Informations diverses

- Aménagement de la traverse du bourg : compte-rendu de la réunion avec le STR le 26 mars 2019 à 14h à la Mairie de Gignac et compte-rendu de la rencontre avec l'ABF ;
- Construction du cabinet de kinésithérapie : compte-rendu de la rencontre avec l'ABF du 19 mars 2019 à Cahors ;
- Réunion d'information sur les compteurs linky le lundi 29 avril 2019 à 20h30 à la salle des fêtes de Gignac ;
- Jarre de l'an 2000 : Sébastien MAS déplacera la Jarre gratuitement ;
- Compte-rendu du conseil communautaire par François MOINET ;
- CAUVALDOR : Réunion de pôle relative à la présentation du Programme d'Orientations et d'Actions du PLUi-H jeudi 11 avril 2019 à 18h30 salle du Bellay à Souillac ;
- CAUVALDOR : Compte-rendu de la commission « ENVIRONNEMENT » du 13 février 2019 ;
- Prochaine séance du conseil municipal : vote des comptes administratifs 2018 et des budgets 2019 (arrivée du nouveau percepteur le 1^{er} avril 2019 : nous lui proposerons une date dans la semaine 15 soit entre le 08 et le 12 avril comme convenu lors de la séance précédente).

Prochaine séance du conseil municipal le mercredi 10 avril 2019 à 20h
avec notre nouvelle comptable public Madame COGNE Corine

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'C. COGNE', written over a faint grid background.